

## LES OBJECTIFS



Le territoire porte depuis de nombreuses années des stratégies liées à la transition écologique. L'objectif est donc de continuer les actions en faveur de cette transition. Cela passe par le développement des énergies renouvelables, l'utilisation de matériaux locaux et/ou biosourcés ou encore le développement de l'autopartage, du covoiturage et l'utilisation de moyens de locomotion moins polluants.



ENVELOPPE = 120 000 €



## LES BÉNÉFICIAIRES

Établissements publics, collectivités territoriales, associations loi 1901, chambres consulaires, bailleurs sociaux, syndicats mixtes ou professionnels, SCIC, PME et TPE au sens communautaire, groupements d'agriculteurs et exploitations agricoles.



## LES PROJETS TYPE

Création d'une mission de conseil aux énergies solaires, création de plateformes de covoiturage ou d'autopartage, création de haltes mobilités douces, actions de sensibilisation aux changements climatiques, promotion de moyens de locomotion innovants, etc.

## ✓ Éligibles :

- Investissements/équipements matériels ou immatériels
- Dépenses de location, sous-traitance
- Frais de personnel liés à l'opération
- Coûts indirects de personnel (forfait)
- Réalisation d'études
- Frais de communication
- Événementiel

## LES TYPES DE DÉPENSES

## ✗ Inéligibles :

- Frais de restauration, hébergement, déplacement du personnel
- Matériel d'occasion (y compris reconditionné en usine)
- Investissements de simple remplacement
- Contributions en nature
- Ouverture et tenue de comptes bancaires
- Crédit-bail



Toute dépense engagée (facture ou acompte payé, devis signé, marché public notifié) avant le dépôt de demande d'aide en ligne rend le projet inéligible.



## LES MODALITÉS

Montant minimum d'un projet : 6 250 €  
Subvention LEADER minimale : 5 000 €  
Obligation d'avoir un autre financement public ou autofinancement public  
Demande de subvention à faire en ligne sur le portail régional "Nos aides en ligne"

Avant tout dépôt d'une demande d'aide, contactez l'animatrice du GAL Vendômois qui pourra vous accompagner gratuitement sur les procédures et le montage de votre dossier :

Romane BRÉGEA  
02.54.89.12.22 ou 06.08.48.38.98  
smpvleader@pays-vendomois.org